

Fiche réflexe

Compromission système

Qualification

2025

Présentation de la fiche

1 A qui s'adresse-t-elle ?

- Responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI)
- Administrateurs du système d'information
- Équipe sécurité

2 Quand l'utiliser ?

Utiliser cette fiche lorsqu'une **compromission est suspectée ou confirmée** sur une machine Windows ou Linux du système d'information.

3 A quoi sert-elle ?

L'objectif de cette fiche est de proposer une **aide à la qualification** d'un signalement de compromission système.

Les différentes actions proposées aideront à :

- **Confirmer** qu'un incident de sécurité est bien en cours, et **qu'un ou plusieurs systèmes sont compromis**,
- Évaluer la **gravité** de l'incident en évaluant le **périmètre** affecté, **l'impact** potentiel sur le fonctionnement de l'organisation et **l'urgence** à le résoudre.

4 Comment l'utiliser ?

Deux parties principales composent cette fiche :

- La partie **Conclusions attendues de la qualification** correspond aux questions auxquelles la qualification devra répondre.
- La partie **Méthode d'évaluation pas à pas** correspond à la méthodologie pour aider à y répondre.

Cette fiche doit être exécutée en **temps court**. Pour cela, fixer un *temps contraint* (selon l'urgence pressentie) et ne pas rechercher l'exhaustivité des réponses : **des réponses approximatives et des réponses "je ne sais pas répondre" sont acceptées dans un premier temps**. Par la suite, une qualification plus approfondie se fera sûrement, avec plus de recul ou l'appui d'une équipe spécialisée en réponse à incident.

Sommaire

Fiche réflexe - Comproission système - Qualification

○	Présentation de la fiche	2
○	Sommaire	3
○	Prérequis	4
○	Conclusions attendues de la qualification	6
○	Méthode d'évaluation pas à pas	8
○	Évaluer l'incident	8
○	Déclarer l'incident	17
○	Qualifier l'incident	18
○	Suite des actions	19
○	Annexes	20

Prérequis

01

Avoir les personnes nécessaires

S'assurer que les personnes qui effectueront la qualification de l'incident aient les accès nécessaires au système d'information :

- Les **accès à l'administration et au monitoring** du système d'information
- Les **accès aux équipements de sécurité** du système d'information
- La connaissance des **priorités métier** de l'organisation
- L'annuaire de contacts d'urgence

Ces personnes peuvent être internes ou externes à l'organisation. Si le système d'information est infogéré, s'assurer de la capacité à mobiliser l'infogérant dans l'urgence.

02

Ouvrir une main courante*

Dès le début de l'incident, ouvrir une **main courante** pour **tracer toutes les actions et événements** survenus sur le système d'information dans un **ordre chronologique**.

Chaque ligne de ce document doit représenter une action avec au minimum trois informations :

1. La date et l'heure de l'action ou de l'évènement (si estimé nécessaire, ajouter le fuseau horaire UTC) ;
2. Le nom de la personne ayant réalisé cette action ou ayant informé sur l'évènement ;
3. La description de l'action ou de l'évènement et les machines concernées.

Ce document sera utile pour :

- Réaliser un historique du traitement de l'incident et partager la connaissance ;
- Piloter la coordination des actions et suivre leur état d'avancement ;
- Évaluer l'efficacité des actions et leurs potentiels impacts non prévus.

03

Avoir pris connaissance des actions déjà entreprises

Avoir pris note des personnes ayant déjà agi en réponse à l'incident en cours et des actions qu'elles ont déjà entreprises sur le système d'information. Commencer à reporter ces notes d'intervention dans la main courante.

*Cette main courante doit être **éditable et consultable** par tous les intervenants. Il est déconseillé de la stocker sur le système d'information compromis, où elle serait accessible par l'attaquant. En revanche, cette main courante peut être accessible sur un partage de fichiers en ligne (cloud) ou intégrée dans le logiciel de gestion d'incident ou le SIEM si l'organisation en possède un, voire être au format papier.

Prérequis

Prendre en considération la présence active d'un attaquant

Important : Dans les actions d'endiguement, il est important d'éviter d'ouvrir une session interactive avec la machine suspectée compromise : connexion locale, RDP et SSH sont à minimiser, à fortiori avec un compte privilégié.

Si les actions à distance sont impossibles, autant que faire se peut :

1. Préférer les actions au travers d'un EDR ou un logiciel de gestion à distance n'ouvrant pas de système (type RMM).
2. Sinon, préférer une connexion locale - console physique, hors bande (Out-of-Band) ou d'hyperviseur – avec un compte administrateur uniquement local au système concerné.
3. En dernier recours, utiliser une connexion par le réseau qui ne met pas en danger le mot de passe des administrateurs : **Powershell Remoting** ou **Windows Remote Shell (WinRS)** qui permettent d'ouvrir l'équivalent d'un terminal, ou **RDP** en mode **Restricted Admin** qui n'autorise que Kerberos et n'autorise pas la mise en cache du **TGT**.

Tracer impérativement ces actions de connexion sur une machine compromise dans la main courante.

04

Conclusions attendues de la qualification

Cette partie résume les conclusions auxquelles doivent mener les évaluations, qui aboutiront à la qualification de l'incident.

La partie suivante présentera des actions détaillées qui aideront à conduire pas à pas ces évaluations.

Évaluer l'incident

Mesure 1 - Identifier le système suspecté

- La nature des informations transmises permet-elle d'identifier avec assurance le système compromis ?

Mesure 2 - Confirmer l'incident de type compromission système

- L'incident de type compromission système est-il confirmé, est-il un faux positif ou nécessite-t-il des investigations complémentaires ?

Mesure 3 - Évaluer le périmètre de l'incident

- L'incident est-il circonscrit à une partie du système d'information identifiable ?
- Les ressources d'administration ont-elles été compromises (comptes, postes, serveurs) ?
- Les autres systèmes d'information interconnectés avec celui de l'entreprise sont-ils en risque ?

Mesure 4 - Évaluer l'impact de l'incident

- Quelles activités métiers essentielles sont-elles ou peuvent-elles être perturbées ?
- Quelles chaînes d'activité sont impactées et dont la défaillance peut causer des perturbations graves ?

Mesure 5 - Évaluer l'urgence à résoudre l'incident

- Quelles sont les activités essentielles potentiellement perturbées, pour lesquelles des mesures préventives de maintien d'activité doivent être envisagées ?
- L'activité détectée est-elle récente et donc sujette à évolution ou ancienne et stable ?
- L'incident est-il à risque de généralisation imminente (forte connectivité, atteinte à une fonction de sécurité) ?

Conclusions attendues de la qualification

Qualifier l'incident

Conclure quant à la gravité de l'incident

- La **compromission d'une machine** appartenant au système d'information est-elle **confirmée** ?
 - Si elle ne l'est pas, y a-t-il un risque de machine réellement compromise mais non identifiée ?
- L'incident est-il **circonscrit** sur mon système d'information, ou est-il étendu ?
- L'incident présente-t-il un **impact fort** pour mon **activité métier** et le fonctionnement de mon **système d'information** ?
- L'incident est-il **urgent** à résoudre, ou les activités vitales ont-elles réussi à être maintenues ?

Au final, quelle **gravité** représente cet incident de sécurité ?

Crise cyber

Incident majeur

Incident mineur

Anomalie courante

Méthode d'évaluation pas à pas

Cette partie détaillera des actions qui aideront à conduire les évaluations et à aboutir à la qualification de l'incident.

Vous avez reçu une notification vous signifiant que vous étiez compromis.

Que celle-ci soit une détection interne, ou un signalement de tiers, il va falloir en évaluer la pertinence et la gravité.

Les informations signalant une compromission système sont généralement de 3 natures différentes:

1. Adresse réseau : adresse IP, nom d'hôte qualifié (FQDN), l'adresse peut être celle d'un équipement relais plutôt que directement la machine compromise (pare-feu, proxy, serveur DNS).
2. Nom de machine : nom Windows ou Unix d'une machine sans le domaine DNS ou Active Directory
3. Alerte de sécurité : alerte remontée par un capteur système comme un EDR, ou un événement système supervisé dans un SIEM.

Évaluer l'incident

Mesure 1 - Identifier le système concerné

Action 1.a : Identifier le système concerné

- A partir d'une adresse réseau :
 - L'adresse IP est elle connue comme attribuée (DHCP, inventaire...) ?
 - Le sous-réseau IP concerné fait-il partie des adresses (internes ou externes) utilisées sur le SI ?
 - Si l'adresse IP fait partie d'un pool DHCP, peut-on retrouver la machine portant l'adresse au moment de l'activité signalée ?
 - Si l'adresse est publique sur Internet, la machine peut-elle être associée à l'organisation (bannières, certificats TLS, services hébergés, etc.)
 - Le signalement pointe-t-il vers une machine susceptible d'en masquer plusieurs (Routeur, Proxy, Serveur DNS, Pare-feu, NAT) ?
 - Les informations du signalement permettent-elles d'identifier la machine derrière ce relais ?
 - Les journaux de l'équipement permettent-ils d'identifier les systèmes masqués ?
- Sur la base d'un nom de machine :
 - La machine existe-elle dans un annuaire centralisé (Active Directory, orchestrateur) ?
 - La machine pourrait-elle être hors gestion centralisée (Workgroup, poste associé à une application métier, machine virtuelle hors domaine, instances de développement, etc.) ?
- Si l'alerte vient d'un outil détection ou SOC interne :
 - Quel est l'indicateur qui a déclenché l'alerte ?
 - Les informations fournies par l'outil de détection permettent-elles d'identifier la machine compromise de façon sûre ?

Méthode d'évaluation pas à pas

Évaluer l'incident

Mesure 1 - Identifier le système concerné

Action 1.b : Recueillir les informations élémentaires de configuration système

- Le système visé par le signalement peut-il être identifié ? Si oui :
 - Quel est le système d'exploitation opérant le système signalé ?
 - Quel est le niveau de version et d'installation de correctif déployé sur ce système ?
 - Est-ce que le système est relié à un système de synchronisation horaire (NTP) ?
 - Quelles applications métier sont installées sur ce système ?
 - Présence d'un logiciel dans un niveau de version susceptible d'être vulnérable à une faille activement exploitée ? CISA KEV (<https://www.cisa.gov/known-exploited-vulnerabilities-catalog>)

Action 1.c : Confirmer la validité du signalement

Les erreurs de signalement étant fréquentes et source de perte de temps considérables, il est nécessaire de le confirmer :

- L'architecture et la configuration du système concerné permettent-elles de valider l'évènement à la date signalée ? (date trop ancienne ou réforme du système d'information entre temps)
- L'horodatage est-il cohérent avec le reste du signalement ?
- Le fuseau horaire de l'horodatage du signalement est-il compréhensible ?
- Le système était-il en production aux dates et heures d'activité signalées ?
- Les informations techniques signalées correspondent-elles au système (versions de système d'exploitation, ou type de compromission pouvant être incohérents) ?
- Est-ce que le signalement correspond à un incident déjà traité ?

L'objectif des actions précédentes est finalement de vous aider à répondre au besoin d'évaluation suivant :

Action 1.d : (Conclure) Confirmer l'identification du système

- La nature des informations transmises permet-elle d'identifier avec sûreté le système compromis ?*

Méthode d'évaluation pas à pas

Évaluer l'incident

Mesure 2 - Confirmer l'incident de type compromission système

Confronter les informations du signalement aux informations observables du système d'information doit permettre de confirmer l'incident de type compromission système :

Action 2.a : Si le signalement est un flux réseau

- Le flux est-il observé dans les journaux d'infrastructure réseau ?
 - pare-feu,
 - serveurs mandataires (proxy),
 - traces de flux (NetFlow/IPFIX),
 - console de CDN (type Cloudflare, Akamai...)
- Le flux peut-il être détecté par une sonde réseau (IDS) ?
- Le flux montre-t-il une volumétrie inhabituelle ?

Action 2.b : Si le signalement est une détection de code ou comportement illégitime

- Un EDR permet-il de vérifier la présence du code sur la machine ?
- Une alerte antivirus est-elle visible (console, journaux et événements système) ?
- Une exécution de commandes inhabituelles (LOLBin, Powershell) ?

Action 2.c : Des flux inhabituels sont-ils visibles depuis cette machine ?

- Connexion de nature ou de destination Internet inhabituelle sur les serveurs mandataire (hébergement de VPS, flux TOR, Ports inhabituels)
- Connexion de source inhabituelle (pays, système)
- Initiation de connexions internes, réussies ou non, vers des services inhabituels ou rares dans les journaux de connexion des machines et des pare-feu (tentatives de montage réseau, scan, tentative de connexions RDP ou SSH...)
- Des alertes de blocages de flux sont-elles associées à la machine ? (tentative de connexion, d'établissement de tunnels VPN, résolution DNS de domaines suspects, ...)

Action 2.d : Modification d'un service exposé par le système

- Défiguration d'application ou site web
- Changement ou ajout de services exposés au réseau

Méthode d'évaluation pas à pas

Évaluer l'incident

Mesure 2 - Confirmer l'incident de type compromission système

Action 2.e : Utilisation illégitime de compte utilisateur

Rechercher les traces d'un usage illégitime d'un compte utilisateur qui pourrait avoir été compromis. Ces traces peuvent être retrouvées dans les journaux système localement ou dans un puit de logs.

- Connexion d'un compte inhabituel sur le système compromis
- Usage anormal d'un compte sur ou depuis le système compromis (ex: compte de service ou compte machine ouvrant des connexions interactives)

Action 2.f : Journaux d'infrastructure cloud

Quand la machine compromise est hébergée sur une infrastructure cloud, différents types de journaux permettent d'identifier d'éventuelles activités suspectes autour du système.

- Changements d'attributs des objets associés au système compromis
- Changement de groupes ou d'utilisateurs disposant de droits sur le système compromis

L'objectif des actions précédentes est finalement de vous aider à répondre au besoin d'évaluation suivant :

Action 2.g : (Conclure) Confirmer l'incident de type compromission système

- L'incident de type compromission système est-il confirmé, est-il un faux positif ou nécessite-t-il des investigations complémentaires ?*

Méthode d'évaluation pas à pas

Évaluer l'incident

Mesure 3 - Évaluer le périmètre de l'incident

Action 3.a : Identifier la fonction de la machine suspectée

- Postes de travail ?
- Serveurs applicatifs ?
- Serveurs de stockage ?
- Hyperviseurs ?
- Machines virtuelles ?
 - Sur quel hyperviseur ?
- Machines physiques ?
- Appliance en boîte noire (équipements réseau et de stockage sans console système interactive) ?
- La machine est-elle exempte de certaines mesures de sécurité (Machine de développement, En zone industrielle, Legacy) ?
- L'équipement est-il un IOT ?

Action 3.b : Identifier la connectivité de la machine

- Internet :
 - La machine expose-t-elle des services sur Internet ?
 - La machine peut-elle initier des connexions vers Internet ?
- Interconnexions :
 - La machine peut-elle monter des connexions vers des systèmes de partenaires ou clients ?
 - La machine reçoit-elle des connexions de partenaires, clients ou utilisateurs distants ?
 - La machine peut-elle servir de pont entre le réseau local et des réseaux plus sensibles ?
 - La machine dispose-t-elle de connexions sans fil (Wifi, Bluetooth, Zigbee, Cellulaire) ?
 - La machine a-t-elle des accès sur d'autres systèmes d'information de l'organisation: autres tenants cloud, autres sites, filiales...

Méthode d'évaluation pas à pas

Évaluer l'incident

Mesure 3 - Évaluer le périmètre de l'incident

Action 3.c : Identifier la volumétrie potentielle

- Le signalement pointe-t-il vers plusieurs machines ?
- Si le système compromis était derrière un relais (routeur, proxy, pare-feu...)
 - Les anomalies détectées sur la machine compromise existent-elles sur d'autres machines ?

L'objectif des actions précédentes est finalement de vous aider à répondre au besoin d'évaluation suivant :

Action 3.d : (Conclure) Évaluer le périmètre de l'incident

- L'incident est-il circonscrit à une partie du système d'information identifiable ?*
- Les ressources d'administration ont-elles été compromises (comptes, postes, serveurs) ?*
- Les autres systèmes d'information interconnectés avec celui de l'entreprise sont-ils en risque ?*
- Si la machine est isolée, d'autres éléments permettent-ils d'identifier la source de sa compromission (autres systèmes compromis, supports USB contaminés) ?*
- *Si le système concerné est un équipement réseau, considérer de basculer vers le traitement de la fiche Fiche réflexe - Compromission d'un équipement de bordure - Qualification*

Méthode d'évaluation pas à pas

Évaluer l'incident

Mesure 4 - Évaluer l'impact de l'incident

Action 4.a : Évaluer le niveau de compromission pouvant résulter de la prise de contrôle de la machine

- Des comptes d'administration globaux (administrateur du domaine ou administrateur équivalent à pouvoir agir sur la totalité du SI) se sont-ils récemment connectés sur la machine et surtout depuis le dernier redémarrage ?
- La machine porte-t-elle une fonction de sécurité ?
 - Gestion des identités et accès (Contrôleur de domaine, annuaire, IDP...)
 - Gestion des mises à jour
 - Gestion de configuration et déploiement (SCCM, Orchestrateur...)
 - Console de contrôle d'une fonction vitale (EDR, sauvegarde)
 - Gestion de secrets: IGC (Autorités de Certification), coffre-fort de mots passe, serveur de déchiffrement de disque automatisé
 - Hyperviseur
 - La machine donne-t-elle accès à des services critiques ?
 - Poste d'administration
 - Serveur de rebond d'administration (bastion)
 - Postes (PC, tablettes, IHM intégrées) de maintenance et d'ingénierie d'OT
 - La machine porte-t-elle ou contribue-t-elle significativement à une activité vitale ?

Action 4.b : Évaluer les impacts potentiels sur l'activité métier

- Quelles **activités métiers** sont concernées par la machine suspectée, à usage interne ou externe ?
- Quelles activités potentiellement perturbées sont **vitales** pour l'organisation ?
 - Si votre organisation possède un BIA (Business Impact Analysis), ces activités y ont-elles été analysées ?
- Parmi les activités potentiellement perturbées, certaines provoquent-elles un risque identifié pour l'organisation ?
 - Importante perte financière ?
 - Risque sur l'image ?
 - Risque de perte de clientèle et d'opportunité ?
 - Risque sur les personnes ?
 - Fuite ou perte d'information métier critiques (base client, conceptions, prospect...)
- La machine ou les services qu'elle supporte est-elle soumise à un engagement de disponibilité (SLA) ?

Méthode d'évaluation pas à pas

Évaluer l'incident

Mesure 4 - Évaluer l'impact de l'incident

Action 4.c : Évaluer les impacts réglementaires

- Le système d'information affecté est-il soumis à une réglementation particulière (OSE, OIV, NIS2, LPM, etc.) ?
- Peut-on savoir si le système d'information affecté stocke des données sensibles ?
 - données classifiées
 - données personnelles ou RH
 - données à statut protégé : de santé, financières
 - données soumises à engagement contractuel ou réglementaire autre

L'objectif des actions précédentes est finalement de vous aider à répondre au besoin d'évaluation suivant :

Action 4.d : (Conclure) Évaluer l'impact potentiel de l'incident

- Quelles activités métiers essentielles sont-elles ou peuvent-elles être perturbées ?*
- Quelles chaînes d'activité sont impactées et dont la défaillance peut causer des perturbations graves ?*

Méthode d'évaluation pas à pas

Évaluer l'incident

Mesure 5 - Évaluer l'urgence à résoudre l'incident

Action 5.a : Évaluer l'urgence métier à résoudre l'incident

Pour chacune des activités vitales impactées et identifiées précédemment :

- Existe-il une procédure de continuité d'activité en mode nominal ?
- Existe-il une procédure de maintien d'activité en mode dégradé (PCA/PRA) ?
- Existe-t-il une échéance importante qui pourrait être affectée par l'incident est-elle imminente ?
 - Évènements proches, contrats, livraison, date de déclenchement d'action financière, opérations...
- La nature des données accédées nécessite-t-elle un traitement urgent ?
 - impact potentiel sur l'organisation,
 - données sensibles internes,
 - engagement de réaction vis-à-vis de tiers...

Action 5.b : Évaluer à quel point l'information est récente

- Le signalement est-il à propos d'une détection récente ?
- Si oui, l'activité détectée est-elle récente ou peut-elle être détectée dans le passé ?

L'objectif des actions précédentes est finalement de vous aider à répondre au besoin d'évaluation suivant :

Action 5.c : (Conclure) Évaluer l'urgence à résoudre l'incident

- Quelles sont les activités essentielles potentiellement perturbées pour lesquelles des mesures préventives doivent être envisagées ?*
- L'activité détectée est-elle récente et donc sujette à évolution, ou ancienne et stable ?*
- L'incident est-il à risque de généralisation imminente (forte connectivité, atteinte à une fonction de sécurité) ?*
- Est-ce qu'il existe un engagement ou une contrainte à traiter dans l'urgence ?*

Méthode d'évaluation pas à pas

Déclarer l'incident

Obligation de déclarer les incidents au CERT Santé

En vertu de l'article L1111-8-2 du Code de la santé publique, les établissements de santé, les laboratoires de biologie médicale, les centres de radiothérapie et les établissements et services médico-sociaux sont tenus de **signaler tout incident de sécurité des systèmes d'information aux autorités compétentes**.

Contacts du CERT Santé

- **Numéro d'urgence 24h/24 et 7j/7** : 09 72 43 91 25
- **Contact mail** : cyberveille@esante.gouv.fr
- **Portail de signalement** : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/espace-declaration/profil>

Procédure pour déclarer un incident

- 1) Accéder au portail de signalement : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/espace-declaration/profil>
- 2) Cliquer sur "**Je suis un professionnel de santé**"
- 3) Sélectionner "**Cybersécurité**" dans la liste
- 4) Cocher la case "**Incident de sécurité des systèmes d'information**"
- 5) Réaliser la procédure pour déclarer l'incident

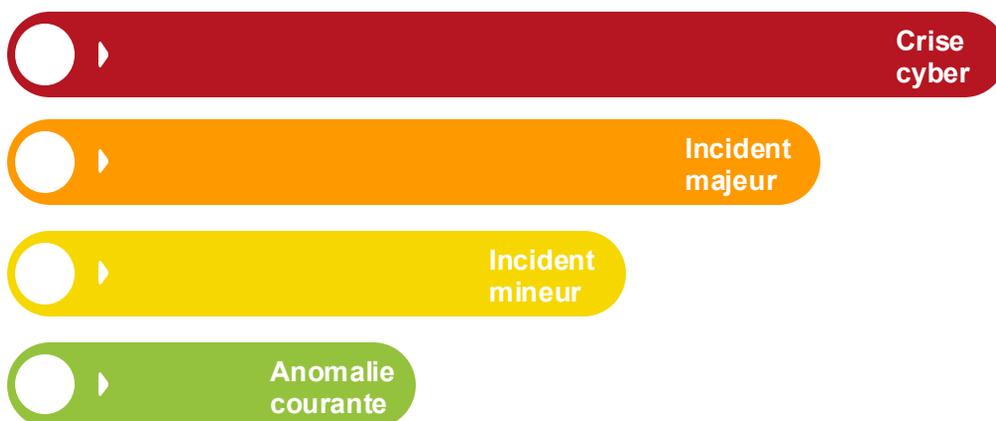
Méthode d'évaluation pas à pas

Qualifier l'incident

Conclure quant à la **gravité** que représente l'incident de sécurité pour mon organisation, en prenant en compte le **périmètre** affecté, **l'impact** potentiel sur le fonctionnement de l'organisation et **l'urgence** à le résoudre :

- La **compromission d'une machine** appartenant au système d'information est-elle **confirmée** ?
 - Si elle ne l'est pas, y a-t-il un risque de machine réellement compromise mais non identifiée ?
- L'incident est-il **circonscrit** sur mon système d'information, ou est-il étendu ?
- L'incident présente-t-il un **impact fort** pour mon **activité métier** et le fonctionnement de mon **système d'information** ?
- L'incident est-il **urgent** à résoudre, ou les activités vitales ont-elles réussi à être maintenues ?

Au final, quelle **gravité** représente cet incident de sécurité ?



Suite des actions

Si l'incident de compromission système est confirmé alors, en cohérence avec le **périmètre de compromission** évalué :

- Mettre en œuvre des **mesures d'endiguement** pour contenir l'attaque.
Fiche suivante conseillée : Fiche réflexe - Compromission système - Endiguement
[\[https://cyberveille.esante.gouv.fr/dossier-thematique/compromission-systeme-qualification-et-endiguement\]](https://cyberveille.esante.gouv.fr/dossier-thematique/compromission-systeme-qualification-et-endiguement)

Parallèlement, piloter la suite du traitement de cet incident et demander de l'aide pour résoudre l'incident, en cohérence avec les **impacts** identifiés :

- Mettre en œuvre une **gestion d'incident cyber** pour piloter la résolution de l'incident.
Voir les annexes Contacts et Déclarations.

Remarque :

De plus, si l'incident a un **périmètre étendu** sur le système d'information, qu'il a un **impact fort** et qu'il nécessite une **résolution urgente** :

- Activer le **dispositif de gestion de crise cyber** de l'organisation pour piloter la résolution de l'incident et la continuité d'activité.
Guide conseillé : Crise cyber, les clés d'une gestion opérationnelle et stratégique
 [\(https://cyber.gouv.fr/publications/crise-cyber-les-cles-dune-gestion-operationnelle-et-strategique \)](https://cyber.gouv.fr/publications/crise-cyber-les-cles-dune-gestion-operationnelle-et-strategique)

Annexes

Définitions

Compromission système

Une **compromission système** est l'activité d'un code ou d'un acteur malveillant sur une ou plusieurs machine(s) du système d'information, conduisant à sa prise de contrôle.

Faute de pouvoir qualifier précisément la prise de contrôle, dans de nombreux cas, toute activité adverse sur le système pouvant avoir donné lieu à une escalade de privilège est considérée comme une compromission. Une compromission entraîne généralement une forme de communication entre la machine compromise et un attaquant y exécutant des actions.

Qualifier un incident

Qualifier un incident signifie :

- **Confirmer** qu'un incident de sécurité est bien en cours et si oui, déterminer précisément sa *nature*.
- **Évaluer la gravité/priorité de l'incident** en évaluant le *périmètre* affecté, l'*impact* potentiel sur le fonctionnement de l'organisation et l'*urgence* à le résoudre.

La qualification permettra de prendre des décisions éclairées sur la réponse à l'incident et d'allouer les ressources appropriées pour le résoudre.

Endiguer un incident

L'endiguement désigne l'ensemble des actions prises au début d'un incident de sécurité informatique destinées à en contenir l'ampleur. Elles n'ont généralement pas vocation à être prolongées durablement.

Axes d'évaluation

- **Périmètre** : Le périmètre d'un incident désigne son étendue sur les composants du système d'information (comptes, applications, systèmes, etc..) et leur administration.
- **Impact** : L'impact d'un incident désigne le niveau de perturbation et de dommage potentiel qu'il engendre pour l'organisation.
- **Urgence** : L'urgence d'un incident désigne la rapidité avec laquelle il faut réagir pour rétablir les activités essentielles impactées.

Degrés de gravité

- **Anomalie courante** (gravité **faible**) : Une anomalie courante est un incident de sécurité ne représentant pour l'instant pas de menace sérieuse pour la sécurité du système d'information et n'entraînant pas d'impact significatif sur l'activité métier. Elle nécessite tout de même d'être correctement qualifiée pour confirmer son faible degré de gravité.
- **Incident mineur** (gravité **modérée**) : Un incident mineur est un incident de sécurité représentant une menace limitée pour le système d'information et entraînant - ou risquant d'entraîner - un impact modéré sur l'activité métier.
- **Incident majeur** (gravité **élevée**) : Un incident majeur est un incident de sécurité représentant une menace sérieuse pour le système d'information et entraînant - ou risquant d'entraîner - un impact fort sur l'activité métier.
- **Crise cyber** (gravité **critique**) : Une crise cyber représente un incident de sécurité ayant un *périmètre étendu* sur le système d'information, un *impact fort* sur l'activité métier et nécessitant une *résolution urgente*.

Annexes

Contacts

La gestion d'un incident cyber implique de faire appel à des équipes spécialisées au sein de CERT/CSIRT, qui appuieront les équipes internes dans la réalisation de leurs actions de défense.

Qui ?	Comment ?	Pour qui ?
CERT/CSIRT interne de l'organisation		
CERT Santé	https://esante.gouv.fr/produits-services/cert-sante https://cyberveille.esante.gouv.fr/	Pour les organisations du secteur de la santé et du médico-social
CERT/CSIRT externe en prestation de réponse à incident	https://www.cybermalveillance.gouv.fr/diagnostic/accueil https://cyber.gouv.fr/produits-services-qualifies	Pour les petites organisations : consulter le registre des prestataires spécialisés sur Cybermalveillance Pour les organisations opérant un système d'information complexe : faire appel à un Prestataire qualifié de Réponse à Incidents de Sécurité (PRIS)
CERT-FR	https://www.cert.ssi.gouv.fr/contact	Pour les administrations et les Opérateurs d'importance vitale et de services essentiels
CSIRT régional	https://www.cert.ssi.gouv.fr/sirt/csirt-regionaux	Pour les organisations de taille intermédiaire : collectivités territoriales, PME, ETI ou associations

De plus, pour les incidents complexes, une aide externe est également recommandée pour :

- Gérer la crise
- Gérer la communication interne et externe
- Augmenter les ressources humaines et capacitaires de reconstruction de votre direction informatique

Pour faciliter la mobilisation de tous ces acteurs, il est conseillé de s'appuyer sur des annuaires tenus à jour en amont et accessibles même en cas d'indisponibilité du système d'information.

Annexes

Déclarations

Conjointement à la résolution de l'incident, des déclarations doivent être effectuées :

Qui ?	Comment ?	Pourquoi ?
ANSSI	https://www.cert.ssi.gouv.fr/contact/ https://cyber.gouv.fr/notifications-reglementaires	L'administration, les opérateurs d'importance vitale et de services essentiels, et toute organisation impliquant des informations classifiées, doivent déclarer leurs incidents à l'ANSSI.
Dépôt de plainte	https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/protection-contre-les-risques/cybersecurite/comment-porter-plainte-en-cas-de	Déposer plainte permet de déclencher une enquête et de dégager votre responsabilité en cas de propagation de l'attaque à d'autres victimes.
CNIL	https://www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-dedonnees-personnelles	<p>Les incidents affectant des données personnelles doivent faire l'objet de déclaration à la CNIL dans un délai de 72 heures.</p> <p>En cas de doute, il faut faire une pré-déclaration précisant avoir subi une potentielle compromission même si aucune exfiltration de données n'a été confirmée.</p>
Autres autorités		Une organisation d'un domaine réglementé (finance, santé, etc.) est astreinte à des obligations de déclaration spécifiques. Dans le doute, consulter le service juridique.

Annexes

Préparation

En **prévention** d'un incident, une fiche réflexe sera d'autant plus efficace si elle a pu être contextualisée et traduite en une **procédure interne et actionnable immédiatement** à son système d'information. Dans une situation d'urgence, elle augmentera la rapidité de la réponse, minimisera les erreurs de manipulation et permettra à une personne d'astreinte moins expérimentée de mener ces actions.

Préparation

Lors d'une lecture préparatoire de cette fiche ou pour aller plus loin dans la compréhension et la mise en œuvre des notions évoquées, certains documents annexes peuvent être utiles :

- Fiche réflexe - Compromission système - Endiguement (<https://cyberveille.esante.gouv.fr/dossier-thematique/compromission-systeme-qualification-et-endiguement>)
- Crise d'origine cyber, les clés d'une gestion opérationnelle et stratégique (<https://cyber.gouv.fr/publications/crise-dorigine-cyber-les-cles-dune-gestion-operationnelle-et-strategique>)
- Cyberattaques et remédiation (<https://cyber.gouv.fr/piloter-la-remediation-dun-incident-cyber>)

Annexes

Licence

Ce document est dérivé des travaux du GT Fiches Réflexes de remédiation de l'InterCERT France

Les documents originaux peuvent être consultés sur le site de l'InterCERT-France (<https://www.intercert-france.fr/>).

Le présent document est publié sous licence CC BY-NC-SA 4.0.